



Erreur de la banque en ma faveur

Par **STROBERT250bank**, le **02/11/2008** à **15:07**

Bonjour,rnrnMa banque en ligne à créditer mon compte par erreur d'une grosse somme (70 kE) en ma faveur.rnrnDepuis plus d'une semaine, la banque ne pas rectifier l'erreur. Puis-je garder l'argent ?rnrnDois-je signaler l'erreur à la banque et demander un pourcentage (10%) pour les avoir aider à retrouver l'erreur.rnrnMerci par avance,

Par **domi**, le **02/11/2008** à **20:04**

Bonsoir , cet argent ne vous appartient pas , il est donc évident de le restituer , de toute façon , la banque ne va plus tarder à se rendre compte de son erreur !Quand au fait d'obtenir un pourcentage , n'y pensez même pas ...Domi

Par **juri15**, le **05/11/2008** à **14:50**

Exact, si vous ne restituez pas l'argent, vous vous exposez à une éventuelle action en justice sur le fondement de la répétition de l'indu, action dont l'issue ne fait aucun doute compte tenu des termes de votre question.rnrnCordialement,rnJuri15